

## LES SEALANTS RICHELIEU et le système d'évaluation des bâtiments durables du programme LEED

Ce document fournit des renseignements sur les produits afin de faire une évaluation des scellants RICHELIEU pour les utiliser dans le cadre du système d'évaluation des bâtiments durables du programme LEED.

<b>Tableau des points applicables du programme LEED</b>			
<b>Exigence du programme LEED</b>	<b>Produit (s) Richelieu applicable (s)</b>	<b>Guide de référence LEED</b>	<b>Points LEED</b>
Les matériaux de construction doivent être fabriqués dans une zone s'étendant jusqu'à 500 milles (800 km) du chantier de construction.	94160011 94160030 94160012	Crédit 5.1 MR	1
Matériaux à faible taux d'émission (COV): adhésifs et scellants	94160011 94160030 94160012	Crédit 4.1 EQ	1

- **Crédit 5.1 MR du programme LEED** - Les produits sont fabriqués à l'usine de Guelph, Ontario.
- **Crédit 4.1 EQ du programme LEED** – Les produits dont le contenu COV (composé organique volatil) est inférieur à la limite du règlement 1168 du *State of California's South Coast Air Quality Management District (SCAQMD)*, modifié le 19 janvier 2010. La limite actuelle COV pour les matériaux d'étanchéité architecturaux est de 250 grammes par litre. Cette catégorie fait référence à tous les matériaux d'étanchéité qui peuvent être appliqués à des structures fixes comprenant, les maisons mobiles et leur accessoires, par exemple: mains courantes, armoires, luminaires pour la salle de bain et la cuisine, clôtures, gouttières et tuyaux de descente et fenêtres. La limite actuelle COV pour le plastique alvéolaire, sous-plancher, cloisons sèches et adhésifs pour panneaux de construction est de 50 grammes par litre. Pour les adhésifs de construction à différents usages, la limite est de 70 grammes par litre.

Préparé par le département des Services Techniques

Date: August, 2016